
Rencontre du 8 mai 1995
Situation à Oka

Rencontre du 8 mai 1995 Situation à Oka

Assistaient à la rencontre:

Hélène Robert	Députée régionale et députée de Deux-Montagnes
André Magny	Secrétaire général au Secrétariat des Affaires Autochtones
Claude Despatie	Secrétariat aux Affaires Autochtones
Monique Girard	Adjointe du bureau de Madame Robert
Gilles Perron	Attaché politique au bureau de Madame Robert
Normand Proulx	Commandant en chef Sûreté du Québec Montréal
Jacques Ayotte	Sûreté du Québec Montréal
Robert Chevalier	Sûreté du Québec
Jacques Beaupré	Sûreté du Québec Saint-Eustache
Jean Ouellette	Maire du Village d'Oka
Yvan Patry	Maire de la Paroisse d'Oka
Johanne Dupuis	Conseillère Village d'Oka
Gilles Landreville	Conseiller Village d'Oka
Jean-Claude Guindon	Conseiller Village d'Oka
Claude Hamelin Lalonde	Conseiller Village d'Oka
Yves Renaud	Conseiller Paroisse d'Oka & directeur CDEDM
Jacques Fournier	Secrétaire trésorier Paroisse d'Oka
Diane Désormeaux	Conseillère Paroisse d'Oka
Richard Lemire	Conseiller Paroisse d'Oka
Luc Lemire	Conseiller Paroisse d'Oka
Paul Clément	Conseiller Paroisse d'Oka
Bernard Gonthier	Vice-président CDEDM
Jean Jolicoeur	Trésorier CDEDM
Jacques Bastien	Directeur CDEDM
Serge Francoeur	Directeur général CDEDM
Denise Pelletier	Adjointe CDEDM

Monsieur Magny, quant à lui, aimerait que les participants à cette rencontre leur fournissent des informations quand de telles situations se présentent.

Monsieur Patry souligne, une fois encore, qu'il n'y a aucun respect des lois; quelles soient municipales ou provinciales. D'où l'importance de suivre de très près toutes les activités commerciales entreprises par les autochtones. Il se dit également désolé que le gouvernement fédéral n'ait pas pris encore contact avec les municipalités afin de les rencontrer.

Monsieur Jolicoeur pose la question aux gouvernements: La désobéissance civile étant évidente à la grandeur du territoire, comment peut-on, dans de telles circonstances, parler de développement économique et commercial dans notre région?

Monsieur Magny vise comme solution, un arrimage très serré du gouvernement provincial aux décisions fédérales quant aux questions d'assise et de responsabilités.

Monsieur Francoeur fait ressortir que la tactique utilisée par les autochtones est de décourager le développement afin de pouvoir racheter le plus facilement possible et à moindre coût tout ce qui est disponible comme commerces.

Monsieur Lalonde souhaite qu'il n'y ait pas deux poids, deux mesures en ce qui a trait aux privilèges de taxes. Il cite comme exemple la différence entre les commerces tenus par des blancs et ceux des autochtones.

Monsieur Ouellette pense que la première démarche à entreprendre est celle de l'établissement définitive des limites de l'assise territoriale.

Monsieur Proulx, représentant de la Sûreté du Québec, nous fait part ici du mandat officiel de la Sûreté qui est de maintenir en place la sécurité publique. Et ce, de la façon suivante:

- 1) en sauvegardant la vie;
- 2) en ne créant pas, au moment de l'intervention, un problème plus grand que celui qu'il voulait régler; en un mot, en empêchant la situation de dégénérer;
- 3) en gagnant du temps et en ne nuisant pas au processus de négociations entre pris par les gouvernements provincial et fédéral

Le rôle de la Sûreté présentement est de limiter les affrontements sociaux et d'ouvrir le canal de communications. Pour ce qui est de la question des casinos et des bingos, la Régie des Loteries est la seule autorisée à émettre un permis. La Sûreté doit pour l'instant attendre la décision du Procureur général (Ministère de la Justice). La Sûreté ne peut pas mettre en péril les négociations actuelles. Elle n'est ni la solution, ni le problème. Elle n'est qu'un outil.

Monsieur Jolicoeur, quant à lui, soulève qu'à travers toutes ces négociations, c'est une grande partie de la population qui a à vivre cette situation. Pendant la période de négociations, le contexte difficile de la désobéissance civile et criminelle (cigarettes, drogues, infractions au code de la route, etc..) est un vécu quotidien pour la population qui subit la situation sans avoir aucun recours capable de corriger la difficile situation qui finira par avoir raison du plus coriace et du plus fervent défenseur de la démocratie.

Monsieur Proulx parle aussi de tactiques de piégeage. Les autochtones essaient de morceler le territoire pour ensuite pouvoir tisser la toile finale.

Monsieur Francoeur souligne que la population a à vivre cette situation au quotidien et qu'elle n'a pas la chance de laisser aller en quittant le soir venu.

Madame Robert veut connaître les limites de la population.

Monsieur Lalonde lui répond que les gouvernements devraient changer la législation pour que le tout devienne juste et équitable pour tous.

Monsieur Jolicoeur se dit d'accord. Il faut absolument régulariser la situation. Même dans la population autochtone, 90% se trouve en désaccord avec la situation actuelle.

Monsieur Luc Lemire déclare que le leadership autochtone est systématiquement appuyé par le gouvernement fédéral. Il demande à Monsieur Proulx: Si un blanc ouvrait un casino, est-ce que la Sûreté du Québec procéderait à une arrestation ou si on attendrait les procédures légales? Il lui mentionne qu'à une occasion, il a eu besoin des services de la Sûreté et qu'il a eu réponse à son appel après un bon 45 minutes.